



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT AFIN D'ÉTABLIR LE NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ AINSI QUE LEURS RÔLES

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 2 avril 2025, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement n° 584-2 modifiant le Règlement n° 584 constituant le comité consultatif en environnement afin d'établir le nombre de membres au sein du Comité ainsi que leurs rôles*.

QUE toute personne intéressée peut consulter le *Règlement 584-2* sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 8^e jour du mois de mai 2025.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier